

EQUIPE MOBILE D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT MEDICO-SOCIALE

EMAAS

Une offre au service de de l'Ecole inclusive



Vise à

- Coopérer avec les équipes pédagogiques des établissements d'enseignement privés et publics pour accompagner les élèves présentant des troubles de la conduite et du comportement en évaluant le contexte global de l'élève
- Apporter appuis, conseils et ressources aux professionnels des établissements scolaires pour des situations d'élèves (sur saisine) par des sensibilisations/formations
- Prévenir les risques de rupture de parcours
- Maintenir l'élève en inclusion scolaire et sociale
- Accompagner l'élève et sa famille par des postures professionnelles bienveillantes
- Conjuguer l'interdisciplinarité pour une démarche d'intervention globale
- Évaluer et impulser une dynamique coopérative pour un projet ajusté aux besoins de l'élève

Avec

Une évaluation du contexte global de l'élève réalisée par l'équipe interdisciplinaire afin d'identifier ses besoins, ses forces et les pistes d'accompagnement autour de trois dimensions :

- Pédagogique en prenant appui sur l'évaluation des enseignants chargés de l'aide à dominante relationnelle,
- Socio-éducative,
- Thérapeutique.
- En lien avec les professionnels intervenants déjà dans la situation
- Un accompagnement du jeune par l'éducatrice peut être mis en place au regard des besoins de l'enfant

Auprès

- Des écoles, collèges, lycées publics ou privés
- Du CFA/CCI
- Des services de l'éducation de la ville du Mans

Une équipe interdisciplinaire composée de

L'équipe de l'EMAAS intervient sur l'ensemble du département de la Sarthe en apportant appui à la communauté pédagogique et accompagnement les élèves âgés de 3 ans à 20 ans par une équipe interdisciplinaire composée :

- Psychologue
- Educatrice spécialisée
- Educatrice jeune enfant
- Psychomotricienne
- Assistante Sociale

Un cadre légal en faveur de l'école inclusive

- Permettre à l'enfant d'accéder à l'ensemble de ses droits fondamentaux, lui faciliter son inclusion sociale et favoriser l'expression de sa pleine citoyenneté - **Article D.142-1 du décret n°2017 relatif à la définition du Travail Social**
- Individualiser le projet de vie de l'enfant en associant la famille - **Article 7 de la loi n°2002-2**
- Préciser que le handicap n'est pas une entrave au déroulement de vie de chacun, mais que chaque enfant a le droit à une scolarisation en milieu ordinaire proche de son domicile - **Loi n°2005-102**
- Promouvoir l'accès à l'inclusion scolaire pour tout enfant en situation de handicap - **Plan Régional de Santé 2023-2028**
- Positionner les dispositifs médico-sociaux dans leur fonction ressource pour les équipes éducatives - **Article L112-14 du projet de loi pour une « Ecole de la confiance »**
- **La loi n°2019-791 pour une « Ecole de la Confiance »**
- **L'article L.111-1 du Code de l'Éducation** précise que le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants et qu'il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction
- Garantir que tous les professionnels travaillent dans une logique et une culture de parcours - **Rapport Piveteau de 2014**
- Baser le travail partenarial sur la confiance pour que chacun puisse s'y inscrire et s'y investir dans le cadre de ses missions en complémentarité - **Instruction du 2 Juin 2017**

COORDONNEES DISPOSITIF

DITEP "Les Aubrys"

Hébergement – Accueil de Jour – SESSAD - EMAAS—DACEP

193 Route de Réveillon – BP 21

72470 CHAMPAGNE

☎ : 02 43 54 12 30

✉ : secretariat.itep@lesaubrys.fr

DITEP "Le Jallu"

Hébergement – Accueil de Jour – SESSAD

1 rue Julien Fortin

72110 SAINT COSME EN VAIRAIS

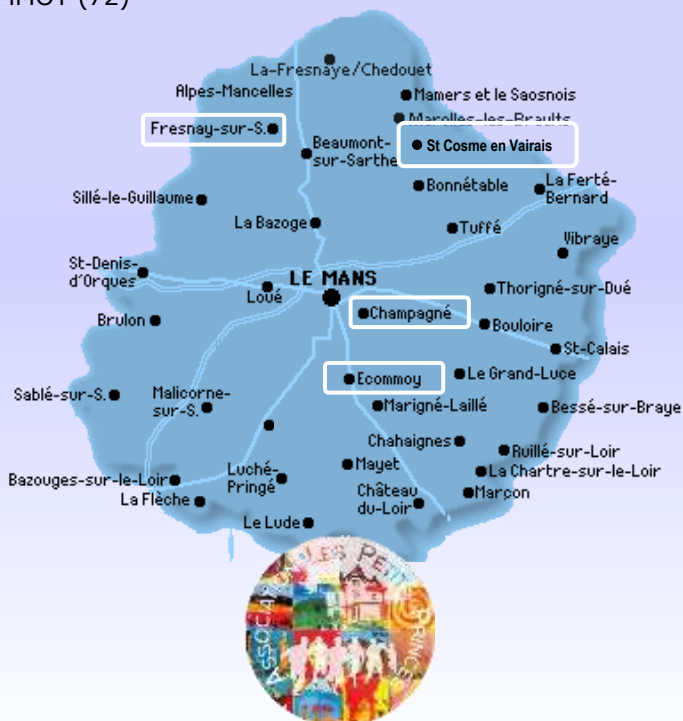
☎ : 02 72 88 34 50

✉ : secretariat.itepro@lesaubrys.fr

Bureaux de proximité

FRESNAY SUR SARTHE (72)

ECOMMOY (72)



www.dispositifiteplesaubrys.fr